



Appel à Manifestation d'Intérêts

Référencement de prestataires en conseils & accompagnement dans le domaine de la transition écologique et énergétique

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réponse : **Lundi 18 mars 2024 à 12h00**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VIENNE
Campus 120
120 Rue du Porteau – ZI République – CS80495
86000 POITIERS CEDEX

I. Principes de base	3
1. Présentation du dispositif de l'appel à référencement	3
2. Finalités et objectifs pour la CCI de la Vienne	3
3. Bénéfices pour les prestataires et entreprises	3
4. Entreprises concernées par l'appel à référencement.....	4
5. Description des besoins : missions d'accompagnement aux entreprises	4
6. Périmètre des compétences évaluées pour l'accès au référencement	6
7. Conditions tarifaires	6
II. Phase de candidature.....	6
1. Pièces requises.....	6
2. Transmission.....	7
III. Sélection des candidats	8
1. Modalités de sélection	8
2. Session d'auditions	8
IV. Barème et obtention du label	9
1. Barème de notations appliqué pour chaque critère d'évaluation.....	9
2. Eligible au référencement.....	10

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des thématiques couvertes par le référencement CCI Prestataires

ANNEXE 2 : Modèle Attestation sur l'honneur

I. Principes de base

1. Présentation du dispositif de l'appel à référencement

Les conseillers Entreprise du Service Appui aux entreprises et aux Territoires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, ci-après désignée « CCI de la Vienne », rencontrent de nombreuses entreprises et collectivités sur le territoire dans le cadre de leurs missions. De ce fait, ils sont à même de déceler des besoins en conseils et prestations desdites entités.

La CCI de la Vienne identifie les domaines d'activité nécessitant l'intervention d'un prestataire disposant de l'expertise requise.

La CCI de la Vienne a ainsi décidé de procéder au référencement de consultants et prestataires sur la base de leurs compétences techniques et spécifiques et du prix homme/jour qu'ils proposent dans le domaine de la transition écologique, et particulièrement sur les items suivants :

- Sobriété énergétique ;
- Efficacité énergétique ;
- Etude de faisabilité – Ingénierie du bâtiment et industrie ;
- Bilan carbone.

En effet, les dirigeants de TPE et PME, pour qui le choix d'experts externe sur ces thématiques reste souvent un sujet complexe, doivent pouvoir faire facilement appel à des professionnels de confiance en capacité de répondre à leurs besoins.

Afin de garantir la qualité de service des prestataires auxquels les TPE et PME vont pouvoir confier leur projet, la CCI de la Vienne a choisi de lancer un appel à référencement pour identifier des partenaires disposant de l'expertise requise.

Pour être retenu pendant 12 mois renouvelable une fois dans le cadre de cet appel à référencement, le prestataire devra répondre à une série de critères définis par ce référentiel. Les prestataires ont jusqu'au **lundi 18 mars 2024 à 12h00** pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt.

Cette démarche portée par la CCI de la Vienne a notamment pour mission de faciliter les échanges entre les acteurs du territoire afin de créer des synergies favorables entre les TPE et PME et les prestataires sur les 4 thématiques sélectionnées.

2. Finalités et objectifs pour la CCI de la Vienne

Par le biais de cette proposition de collaboration, la CCI Vienne a pour objectifs :

- D'aider les dirigeants de TPE et PME à se repérer dans l'offre existante, en sélectionnant et proposant des experts répondant au mieux à leurs besoins et ayant connaissance des enjeux et particularités de cette cible ;
- De soutenir l'activité des prestataires dans le domaine de la transition écologique et énergétique en leur donnant une visibilité supplémentaire auprès de dirigeants de TPE et PME.

3. Bénéfices pour les prestataires et entreprises ressortissantes

Les prestataires référencés dans le cadre de cet appel à référencement bénéficieront d'une visibilité renforcée auprès des dirigeants de TPE et PME du département de la Vienne.

Cette démarche permettra aux dirigeants de TPE et PME de :

- Bénéficier d'un brief guidé par le conseiller entreprise de la CCI Vienne en rapport avec leur besoin ;
- Trouver facilement des prestataires de confiance qui répondent à leur besoin, recommandés et qualifiés par la CCI Vienne via ce référencement ;
- Demander des devis auprès d'un minimum de trois prestataires issus de la liste proposée par leurs conseillers CCI ;
- Recevoir un devis de la part de chaque prestataire contacté.

Grâce à ce parcours, les prestataires recevront directement des demandes de devis qualifiées de la part de TPE PME. En effet, Le brief réalisé par les collaborateurs CCI sera ajouté à la demande de devis et permettra au prestataire d'évaluer plus facilement chaque projet.

Aussi, la proximité des conseillers CCI avec les TPE PME permet un accompagnement des dirigeants dans leur démarche, avec à la clé une meilleure compréhension de leurs besoins et un plan d'actions plus clair.

En contrepartie, la CCI se rémunérera par une commission systématique dès la signature d'un accord commercial (devis, bons de commandes, etc...) entre les prestataires référencés et le client présenté par l'intermédiaire de la CCI.

Cette commission de 10% sur la base de la facturation en € HT ne doit pas avoir pour effet d'augmenter le tarif proposé par le prestataire. (CF. article 7 du présent document)

4. Entreprises concernées par l'appel à référencement

Toute entreprise réalisant des prestations dans le domaine de la transition écologique et énergétique pour le compte de ses clients et immatriculée au RCS.

Il peut s'agir également d'une personne physique, et agit en tant que salarié (y compris portage salarial), d'un professionnel indépendant, etc.

5. Description des besoins : missions d'accompagnement aux entreprises

Les missions attendues pour chacune des thématiques sont d'apporter :

- **Thématique 1 - La sobriété énergétique :**
 - Analyse contrat énergie / optimisation puissance souscrite / négociation du contrat ;
 - Suivi et analyse des consommations mensuelles avec reporting (rapport) régulier au client ;
 - Alertes surconsommations au client ;
 - Campagne de mesures sur site : identification des postes énergivores ;
 - Installations de sous-compteurs et plan de comptage ;
 - Diagnostic bâtiment tertiaire et industriel ;
 - Définition et accompagnement à la mise en place d'un plan d'actions sobriété ;
 - Accompagnement aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
 - Sensibilisation des salariés avec des outils pédagogiques ;
 - Accompagnement au Décret Tertiaire ou équivalent pour les moins de 1000 m² ;
 - Gains de performances obtenus (kWh économisés...) ;
 - Autres prestations liées à la sobriété énergétique.
- **Thématique 2 - L'efficacité énergétique :**
 - Audit énergétique suivant cahier des charges de l'ADEME ;
 - Chiffrage avant-projet ;

- Expertise technique : process industriels (froid, chaleur, etc) ;
 - Expertise technique : utilités (air comprimé etc) ;
 - Expertise technique : chauffage/Ventilation/ climatisation industriel, tertiaire ;
 - Expertise technique globale : intégration des Energies Renouvelables dans les solutions proposées, vision d'ensemble de la problématique énergétique : énergie, eau, matière ;
 - Identifier et proposer des aides financières (ADEME, BPI, Région, Crédit Impôts, CEE...) ;
 - Accompagnement au montage des dossiers d'aide ;
 - Expertise technique : ruptures technologiques (veille technologique), non obligatoire – optionnel ;
 - Gains de performances obtenus (kWh économisés...) ;
 - Autres prestations liées à l'efficacité énergétique.
- **Thématique 3 - L'étude de faisabilité :**
- Etudes de faisabilité technico-économique de solutions techniques identifiées post Audit énergétique complet ;
 - Budget prévisionnel des investissements ;
 - Calcul précis du Retour sur Investissements ;
 - Structuration de l'investissement (autofinancement, financement bancaire, subventions...) ;
 - Proposition de solutions de ruptures technologiques (ex. passer de la trempe de l'acier au gaz par de la trempe par induction) ;
 - Prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ;
 - Autres prestations liées à l'étude de faisabilité.
- **Thématique 4 - Le bilan carbone :**
- Certification Bilan Carbone : ACT de l'ADEME, BPI, ABC... ;
 - Montage de dossier d'aide au financement ;
 - Cible clients : Industrie / commerce / Service ;
 - Cible prioritaire clients : filière activité ;
 - Références clients : TPE / PME / ETI ;
 - Scopes ;
 - Autres prestations liées au bilan carbone.

De manière générale pour chaque thématique, le candidat devra justifier des éléments suivants :

- Une démarche RSE, labels Environnementaux... ;
- Certifications techniques (OPQIBI, RGE...)
- Autres Certifications diverses
- Cible clients : Industrie / Commerce / Service
- Cible prioritaire clients : filière activité
- Références clients : TPE / PME / ETI

Les candidats sont libres de se positionner sur la thématique de leur choix, plusieurs ou toutes.

6. Périmètre des compétences évaluées pour l'accès au référencement

Le prestataire candidat doit avoir les qualités suivantes lors d'une prestation :

- Savoir définir et analyser le besoin, définir et gérer les priorités, selon la situation du client ;
- Savoir synthétiser et restituer l'information utile aux clients pour des personnes techniques et non techniques. ;
- Tenir ses engagements sur les délais de réalisation ;
- Être en mesure d'intervenir physiquement au sein d'entreprises de la Vienne.

7. Conditions tarifaires

Taux de commissionnement : 10% du chiffre d'affaires HT généré par le dispositif CCI Prestataires.

Cf. article 2 du contrat d'apporteur d'affaire.

II. Phase de candidature

1. Pièces requises

Pour faire acte de candidature, les candidats doivent produire les pièces suivantes :

- a. **Une lettre d'intention** rédigée par le candidat pour décrire sa motivation à être labellisé « CCI Prestataires », (Une lettre doit être rédigée pour chaque thématique)
- b. **Une présentation du candidat incluant** :
 - Gestion des compétences du personnel + CV
 - Ou profils LinkedIn de plusieurs membres des équipes (maximum 5 CV) par compétence (sauf dans le cas des autoentrepreneurs). Ces CV doivent contenir des informations (adresse, ...) permettant de les rattacher à l'unique site (implantation géographique) qui candidate au référencement.
 - Fiche candidat : synthèse de ses activités, domaines d'expertises et champs de compétences
 - Une liste des références sur les deux (2) dernières années relatives aux missions de consultants, en précisant l'expertise déployée à chaque mission
 - Certifications techniques, recommandations clients
 - Un bordereau des prix de l'ensemble des prestations (tarif journalier par profil)
 - Un KBIS
- c. **Une note technique succincte** sur le niveau de service délivré aux clients :

- Délai de traitement des demandes clients et délai d'intervention_

Exigence :

Le prestataire doit être transparent auprès de ses clients sur ses délais de réalisation des projets et les en informer en amont.

Élément(s) de preuve(s) associé(s) à fournir par le prestataire :

- Exemple de rétro planning utilisé lors de précédentes prestations

- ou outils/éléments interne pour la gestion des demandes clients
- ou contrat-type utilisé par le prestataire pour la gestion d'un projet
- ou charte d'engagement interne
- ou conditions générales de ventes

- Tarifs appliqués et conditions tarifaires

Exigence :

Le prestataire doit proposer une offre et une politique tarifaire adaptée aux entreprises du territoire.

Élément(s) de preuve(s) associé(s) à fournir par le prestataire :

- Tarifs appliqués pour tous les profils
- ou devis type anonymisé adapté à la cible
- ou documents commerciaux
- ou lien vers son site web
- ou tout autre élément mentionnant les tarifs appliqués ou la fourchette de prix pratiquée pour des prestations similaires

- Outils interne et méthodologie de travail

Exigence :

Le prestataire doit avoir une méthodologie de gestion de projet claire et définie. Elle est connue en interne et partagée avec ses clients.

Élément(s) de preuve(s) associé(s) à fournir par le prestataire :

- Documents explicatifs de la méthodologie de travail et des outils utilisés
- ou documents commerciaux

- Qualité de service et mesure de la satisfaction client.

Exigence :

Le prestataire a mis en place un système de mesure de satisfaction client. L'évaluation de la qualité de service est au cœur de son fonctionnement afin d'apporter une amélioration continue à son fonctionnement

Élément(s) de preuve(s) associé(s) à fournir par le prestataire :

- Outil de mesure de la satisfaction client
- Ou charte interne de fonctionnement

2. Transmission

Les candidatures se font uniquement par voie électronique.

Les candidats doivent adresser par courriel l'ensemble des pièces de la candidature, auprès de :

Julien DAVID – jdavid@poitiers.cci.fr - Pour le volet administratif

&

Stéphane PIGNOUX - spignoux@poitiers.cci.fr – Pour le volet technique

III. Sélection des candidats

Dans le processus de référencement, la CCI Vienne convoquera les prestataires à défendre leur(s) candidature(s) devant une commission de sélection, après avoir satisfait aux conditions de participation à la remise des documents de candidature.

1. Modalités de sélection

Le jugement des candidatures à la labellisation « CCI Prestataires » est effectué par une commission interne à la CCI Vienne, et se fera en deux temps.

Un premier temps d'analyse des candidatures et des documents obligatoires.

Un second temps lors d'une audition devant la commission.

Cette commission de sélection est composée à minima de 2 collaborateurs CCI et de 2 élus CCI (sauf indisponibilité derniers cités)

Cet échange se tiendra en présentiel dans les locaux de la CCI Vienne et permettra de vérifier l'aptitude du candidat à répondre aux besoins des entreprises en examinant :

- Ses connaissances ;
- Son savoir-faire, son savoir être ;
- Ses qualités personnelles et professionnelles.

Les candidats seront convoqués à une audition devant cette commission. Elle durera 45 minutes maximum et se déroulera en 3 temps :

a. Présentation de l'entreprise et étude de cas par le représentant

Lors de la commission, le représentant présente son l'entreprise de manière claire et concise, en adéquation avec les informations fournies par le prestataire.

Ensuite, le représentant expose une étude de cas de TPE PME pour illustrer les expertises sélectionnées. Il démontre qu'il a les compétences techniques, qu'il est capable d'identifier les problématiques du client et de trouver des solutions pour y palier. Il est capable de décrire la gestion de projets de manière structurée et compréhensible dans le temps et le contexte donné.

b. Réponses aux questions et objections

Lors de la commission, le représentant répond aux questions de façon précise. Il a aussi une capacité à écouter et convaincre quant à la réponse aux objections.

c. Délibération du jury et débriefing avec le candidat

A l'issue de toutes les auditions, chaque candidat disposera d'un debrief avec les membres du jury.

Un intérêt particulier sera porté à la posture et motivation du candidat. Lors de la commission, le candidat s'exprime de façon claire, avec des mots simples et accessibles à tous, même aux non experts. Il prône des valeurs en cohérence avec celles de la CCI de la Vienne.

2. Session d'auditions

Les commissions de sélection se tiendront **à compter du 18 mars 2024.**

IV. Barème et obtention du label

1. Barème de notations appliqué pour chaque critère d'évaluation

Famille de critères	N° Critère	Critère	Sous-pondération
Critères relatifs aux compétences du Prestataire 30 points	1	Compétences du personnel + CV	15 points
	2	Liste de références sur deux dernières années, exemples de réalisation de projets pour des TPE PME, certifications et recommandations clients	15 points
Critères relatifs aux services délivrés aux clients 20 points	1	Délai de traitement des demandes clients et délai d'intervention	5 points
	2	Tarifs appliqués et conditions tarifaires	5 points
	3	Outils internes et méthodologie de travail	5 points
	4	Qualité de service et mesure de la satisfaction client	5 points
5. Critères relatifs à la Commission de sélection 50 points	1	Présentation de l'entreprise et étude de cas par le représentant	20 points
	2	Réponse aux questions et objections	15 points
	3	Posture et motivation du candidat	15 points

Le système de notation ci-dessous décrit est retenu pour l'analyse des candidatures et passage en commission :

Note de chaque sous-critère	Appréciation
10	Excellent
8	Satisfaisant
5	Peu Satisfaisant
3	Très peu satisfaisant
0	Non conforme

2. Eligible au référencement

Le prestataire sera retenu dans le cadre du référencement si

- Il obtient une note globale supérieure à **80/100** sur l'ensemble des critères d'évaluations

ANNEXE 1

Liste des thématiques couvertes par le référencement CCI Prestataires

Thématique AR	Spécialité	Prestations concernées
Transition écologique	Sobriété énergétique	Analyse contrat énergie / optimisation puissance souscrite / négociation du contrat
		Suivi et analyse des consommations mensuelles avec reporting régulier au client
		Alertes surconsommations au client
		Campagne de mesures sur site : identification des postes énergivores
		Installations de sous-compteurs et plan de comptage
		Diagnostic bâtiment tertiaire et industriel
		Définition et accompagnement à la mise en place d'un plan d'actions sobriété
		Accompagnement aux Certificats d'Energies (CEE)
		Sensibilisation des salariés avec des outils pédagogiques
		Accompagnement au Décret Tertiaire ou équivalent pour les moins de 1000 m ²
		Gains de performances obtenus (kWh économisés...)
		Autres prestations liées à la sobriété énergétique
	Efficacité énergétique	Audit énergétique suivant cahier des charges ADEME
		Chiffrage avant-projet
		Expertise technique : process industriels (froid, chaleur, etc....)
		Expertise technique : utilités (air comprimé etc)
		Expertise technique : chauffage/Ventilation/ climatisation industriel, tertiaire

		Expertise technique globale : intégration des Energies Renouvelables dans les solutions proposées, vision d'ensemble de la problématique énergétique : énergie, eau, matière
		Identifier et proposer des aides financières (ADEME, BPI, Région, Crédit Impôts, CEE...)
		Accompagnement au montage des dossiers d'aide
		Expertise technique : ruptures technologiques (veille technologique) - non obligatoire – optionnel
		Gains de performances obtenus (kWh économisés...)
		Autres prestations liées à l'efficacité énergétique
	Etude de faisabilité	Etudes de faisabilité technico-économiques de solutions techniques identifiées post Audit énergétique complet
		Budget prévisionnel des investissements
		Calcul précis du Retour sur Investissement
		Structuration de l'investissement (autofinancement, financement bancaire, subventions...)
		Proposition de solutions de ruptures technologiques (ex. passer de la trempe de l'acier au gaz par de la trempe par induction)
		Prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage
		Autres prestations liées à l'étude de faisabilité
	Bilan Carbone	Certification Bilan Carbone : ACT de l'ADEME, BPI, ABC...
		Montage de dossier d'aide au financement
		Cible clients : Industrie / commerce / Service
		Cible prioritaire clients : TPE / PME / ETI
		SCOPES
Autres prestations liées au bilan carbone		

ANNEXE 2



Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

Raison Sociale :

Nom – Prénom du représentant légal :

Adresse :

.....

CP- Ville :

N° SIRET :

J'atteste sur l'honneur que l'entreprise que je représente :

- est à jour de ses obligations :
 - o légales,
 - o administratives,
 - o sociales,
 - o fiscales
 - o et comptables
- et respecte les lois et réglementations en vigueur qui s'appliquent à l'activité de cette entreprise.

Fait à,

le

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, représentant légal

.....

Cachet de l'entreprise